



## **Participation de la Suisse à INTERREG: évaluation et perspectives**

**Une évaluation externe montre l'importance de la participation de la Suisse aux programmes de l'UE pour la coopération transfrontalière. Pendant la période de programmation actuelle, de nombreux projets ont été soutenus et la collaboration transfrontalière s'est améliorée. Les auteurs de l'évaluation recommandent de poursuivre la participation dans le cadre d'une NPR adaptée.**

**Le DEFR a décidé de soutenir la participation suisse de 2014 à 2020 au moyen de la NPR et d'optimiser la mise en œuvre de cette dernière.**

En 2012, une évaluation externe mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a examiné l'effet et l'exécution de la participation suisse aux programmes de la coopération territoriale européenne (CTE), et a étudié les avantages et les inconvénients des différentes options possibles pour une future participation de la Confédération à ces programmes. Cette évaluation vient d'être publiée. Les auteurs de l'évaluation (Institut de gestion systémique et de gouvernance du secteur public de l'Université de Saint-Gall et ecopo, Conseil en économie politique et régionale) montrent que les projets INTERREG représentent une bonne partie de la politique régionale suisse. Ces projets ont le plus souvent des conséquences directes sur les facteurs d'implantation mais aussi des effets indirects sur la compétitivité de la région. Les auteurs de l'évaluation constatent que la mise en œuvre d'INTERREG en Suisse n'est pas optimale. Cela est dû au fait que divers instruments de politique régionale ont été réunis au sein de la nouvelle politique régionale (NPR) à partir de 2008, ce qui a représenté des défis pour toutes les parties prenantes.

Les auteurs de l'évaluation recommandent de poursuivre la participation de la Confédération aux programmes INTERREG, URBACT, ESPON et INTERACT dans le cadre de la NPR, mais d'adapter sur certains points la mise en œuvre de cette politique. L'abandon des programmes INTERREG est déconseillé car cela aurait des conséquences négatives sur les régions frontalières suisses. En outre, l'inscription de la participation de la Confédération dans une nouvelle loi serait difficile à justifier en vertu du principe de subsidiarité et de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), et ne pourrait pas être effective au début de la nouvelle période de programmation (2014-2020).

Après discussion avec des représentants des cantons et en tenant compte de la stratégie de politique étrangère du Conseil fédéral, le DEFR a décidé de soutenir la participation de la Suisse aux programmes INTERREG pendant la période 2014-2020 au moyen de la NPR. La Confédération continue d'accorder de l'importance à la compétitivité des régions frontalières. En outre, elle souhaite éviter d'envoyer des signaux négatifs en ce qui concerne la politique européenne.

L'objectif de la NPR est toujours de favoriser la compétitivité des régions. Pour accroître la marge de manœuvre des programmes, le SECO envisage l'introduction de conventions-programmes septennales entre la Confédération et les cantons fixant le cadre de la promotion des différents programmes INTERREG A. Il est par ailleurs prévu de privilégier encore davantage, dans l'évaluation des différents projets, l'impact réel de ces derniers plutôt que leur orientation thématique. Cela permettrait de soutenir des projets quelle que

soit leur orientation thématique, à condition qu'ils contribuent à la compétitivité de la région au sens de la NPR. En outre, des adaptations sont envisagées dans la mise en œuvre de la NPR, comme le renforcement de la collaboration entre le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le SECO ou la meilleure intégration des acteurs cantonaux d'INTERREG dans les organes de la NPR. Les cantons seront associés aux réflexions par le biais du groupe de travail NPR 2016+ et des contacts informels entre le SECO et les responsables d'INTERREG et de la NPR. Le SECO pourra accorder à la nouvelle période de programmation un cadre budgétaire similaire à celui d'INTERREG 2007-2013. Avec cette décision, le DEFR contribue également à la mise en œuvre des orientations stratégiques du rapport sur la politique économique extérieure 2012, lequel souligne l'importance des régions frontalières pour l'économie suisse.

Le rapport d'évaluation est rédigé en allemand. Des résumés (*management summary*) sont disponibles en français et en italien.

Renseignements:

Eric Jakob, chef de la Direction de la promotion économique, Tél. +41 (0)31 322 21 40

Sabine Kollbrunner, secteur Politique régionale et d'organisation du territoire, Tél. +41 (0)31 322 22 64